PORTRAIT

CHRISTOPHE

le 27 avril 2000,dans quelques jours, j'aurai 31 ans, je suis heureux, je fais un métier qui me plait:
professeur d'-EPS, je cherche un appartement à acheter pour y vivre avec mon amie, le week-end je fais des courses cyclistes.
Ce 27 Avril après-midi je pars à l'entraînement avec trois copains, nous ne portons pas de casque il fait trop chaud! Nous roulons en Suisse du côté de Porrentruy.
Dans une descente, une voiture est sortie d'une petite rue qui n'était pas visible: les deux copains qui étaient devant moi l'ont évitée de justesse quant à moi cela n'a pas été possible, ma tête est venue frappée le pare-brise et le montant de la voiture, je suis **retombé** sur le dos d'une hauteur de deux mètres cinquante et je suis resté dans le coma profond durant quinze jours.(ce sont les copains et mes parents qui m'ont raconté, car je ne me souviens de rien)
J'ai été transporté par hélicoptère à l'hôpital de Bâle où j'ai été opéré pour un hématome sous-dural Fronto temporal droit.
C'était très grave. Trois semaines plus tard je me suis retrouvé à l'hôpital Munchberg à Mulhouse ensuite centre de rééducation d'Héricourt; je ne faisais pas de progrès car le liquide céphalo-rachidien ne s'évacuait pas; il a fallu me poser une valve de dérivation à l'hôpital de Colmar; cela s'est mal passé ce qui a encore aggravé mes problèmes.
En Octobre 2001 j'ai été transféré au centre de réadaptation de Dornach deux mois plus tard j'ai commencé les progrès enfin .
Le21 Janvier 2003, j'ai réintégré mon domicile, toujours en fauteuil, aidé par mon ami qui m'a beaucoup soutenu depuis l'accident .
Dès mon retour, les progrès ont été ,paraît-il, spectaculaires, j'avais une grande volonté et ai commencé le vélo d'appartement , puis du vélo de route(au début, je tombais lorsque j'étais à l'arrêt ,par manque d'équilibre)En 2004, j'ai beaucoup roulé-19000km, c'est un besoin car je m'ennuie surtout depuis que mon amie m'a quitté en Février 2004.
J'écoute de la musique, je joue de la guitare, tous les jours. Quelques fois je vais en boîte en taxi, j'adore danser. Je vais partir au ski avec ma famille, j'en ai fait en 2004. J'ai encore bien des problèmes: de temps à autre, mon bras gauche tremble et je dois me faire opérer de la main gauche. Je vais chez le kiné et l'orthophoniste , deux fois par semaine, j'ai des troubles mnésiques et comportementaux mais j'espère progresser encore . . .

Portrait, réalisé par Christophe et ses parents.
Vous pouvez lui envoyer une petite carte
Christophe BAU 48 rue des Vignottes 25230 Seloncourt

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Montbéliard-Belfort

Le groupe d'amitié se réunit tous les premiers mercredis du mois:
le2 Février, les participants ont préparé ensemble le compte-rendu de la fête des rois de l'AFTC à Baume les dames.
Lors de la réunion de décembre 2004, le groupe avait obtenu un article dans l'Est Républicainl le 25 Janvier.
Bernadette Muller a proposé de recevoir le groupe dans sa maison de campagne du Haut-Doubs, au mois de Juin, nous en reparlerons.

A Belfort:

de belles actions de prévention en 2004:

-L'université de technologie de Belfort Montbéliard a proposé quatre jours de prévention routière sur les deux sites pour sensibiliser les jeunes aux drames de la route. Journées intitulées:

« Sauve qui peut «

Participants: l'association nationale de prévention en alcoologie avec stand de documentation et de simulation sur ordinateur
l'AFTC (Nord Franche Comté): présentation de l'association, conférence et débat, stand et documentation.
Public:étudiants de 18 à 25 ans

-au lycée Raoul Follereau: campagne de prévention , intitulée: « meurs un autre jour ».
Participants: Mr.Courfavreux, du cabinet du préfet

- Mr Camille Deloucas lieutenant de police
- Mr Halix,de la prévention routière
- Dr Jean Bernard Braun du SAMU
- Dr Patrick Buisson du CRF d'Héricourt avec des témoignages de traumatisés crâniens
- l'AFTC Belfort qui a présenté l'association avec conférence, débat, documentation et témoignages
-

Public: lycéen et étudiants de 16 à 25 ans.

-Journée de prévention intitulée: »vivre au quotidien dans un fauteuil »
des étudiants de l'UTBM se sont déplacés en fauteuil roulants au centre ville pour tester l'accessibilité, avec visite d'une banque, d'une supérette, etc..
participants: Prévention routière, Rotary club,
et l'AFTC avec présentation, débat et le témoignage de Francis Marotel
Public: étudiants de18 à25 ans, et adultes non étudiants

des étudiants de l'UTBM se sont déplacés en fauteuil roulants au centre ville pour tester l'accessibilité, avec visite d'une banque, d'une supérette, etc..
participants: Prévention routière, Rotary club,
et l'AFTC avec prévention, débat et le témoignage de Francis Marotel

Besançon

Opération de sensibilisation :

Au Collège André Malraux de Pontarlier
Plusieurs associations se sont réunies pour une journée sécurité Routière au collège Malraux de Pontarlier.
Destinées aux 7 classes de troisièmes, sept interventions de 50 minutes se sont succédées toute la journée.
Etaient présents : Les pompiers, la police, la MAAF, la prévention routière et l'AFTC.
Nous sommes intervenus en compagnie de SMA et avons parlé de l'accident du deux roues, du casque, des lésions et séquelles cérébrales devant un public silencieux et impressionné.

Réinsertion Professionnelle

L'AFTC travaille avec le CCAS de Besançon aux projets de réinsertion professionnelle des travailleurs handicapés.
Nous rappelons à cette occasion que nous sommes présents à la commission COTOREP du Doubs.

Accueil de Jour
Nos travaux se poursuivent avec le CCAS de Besançon sur la recherche de locaux pour l'implantation de la nouvelle UEROS et sur les moyens de transports à mettre en place.

Etude Epidémiologique
L'étude épidémiologique en est à sa phase finale de rédaction et sera présentée prochainement.
Ses conclusions devraient aider à définir les moyens à mettre en place pour le suivi et l'accompagnement de nos blessés.

Haute Saône

Le 14 mars, visite de Mme Montchamp, Secrétaire d'Etat à la famille, à Vesoul.
Nous avons été convié avec les autres associations à participer à une réunion de travail précédée d'un repas avec les représentants de l'Etat et les élus.
Au cours de cette réunion, Mme Monchamp s'est expliquée sur l'importance de la nouvelle loi et a répondu aux questions portant essentiellement sur son application,

fête des rois

L'équipe de Montbéliard et de Belfort, remercie la mairie de Baume-les-dames d'avoir accepté de prêter gratuitement l'espace Jacques Mèry.
Cette salle, bien centralisée pour l'association de l'AFTC de Franche Comté a permis la venue d'un maximum d'adhérents.
Toute l'assemblée a beaucoup apprécié l'animation de Kris Florian et la prestation de danseurs et chanteurs.
Kris Florian a su mettre une bonne ambiance, en faisant participer tous les blessés et leurs familles. Encore merci!Les jeunes ont tellement apprécié la musique qu'ils se sont mis spontanément à danser, entrainés par Christophe.
La tombola a permis de financer une partie des frais de déplacement. . .Chacun était content de repartir avec son lot.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la préparation et au nettoyage de la salle !

On était tous ensemble, amicalement réunis par la motivation de se retrouver et de rompre sa solitude.
Et ce fut le cas alors, aux sons enjoués et rythmes des danseurs et des musiciens, qui venaient nous extraire de nous-mêmes : Invitation à y puiser le sourire, celui de la détente partagée, en nous retrouvant là, réunis en une vaste famille , moment d'une autre symphonie!

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est parue au Journal Officiel du 12 février 2005

La loi repose sur quatre principes fondamentaux :
- le **libre choix du mode de vie,**
- la **compensation personnalisée des conséquences du handicap** notamment par l'instauration de conditions financières de nature à assurer une vie autonome digne,
- la **participation à la vie sociale** par l'accès effectif à l'école, à l'emploi, au cadre bâti, à la culture et aux loisirs,
- la **simplification des démarches des personnes handicapées** dans une plus grande proximité par l'instauration départementale de Maisons du handicap, sorte de guichet unique chargé de l'accueil, de l'information et du conseil, l'orientation des jeunes et des adultes étant confiée à une commission unique.

La loi se décline en huit titres :
Titre I **Dispositions générales**
Titre II **Prévention,recherche et accès aux soins**
Titre III : **Compensation et ressources**
Titre IV : **Accessibilité**
Titre V : **Accueil et information des personnes handicapées, évaluation de leurs besoins et reconnaissance de leurs droits**
Titre VI : **Citoyenneté et participation à la vie sociale**
Titre VII : **Dispositions diverses**
Titre VIII : **Dispositions transitoires**

Dispositions générales
La loi instaure une **définition du handicap** : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »
La loi prévoit également le droit de toute personne handicapée à la **solidarité** de **l'ensemble de la collectivité nationale**, qui à ce titre lui garantit **l'accès aux droits fondamentaux** reconnus à tous les citoyens et le plein exercice de sa citoyenneté.
L'Etat est garant de **l'égalité de traitement** des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire.

Prévention, recherche et accès aux soins
La politique de prévention, de réduction et de compensation des handicaps s'appuie sur des **programmes de recherche pluridisciplinaires** associant notamment les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche et les **professionnels**. La loi prévoit la création d'un **Observatoire national** sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap.

Compensation et ressources
La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. La loi crée la **prestation de compensation**, qui doit permettre de compenser les charges liées aux aides humaines, aux aides techniques, à l'aménagement du logement de la personne, aux charges spécifiques ou exceptionnelles, et enfin à l'attribution et à l'entretien des aides animalières.

La loi institue une **garantie de ressources** composée de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et d'un complément de ressources (fixé par décret). Cette garantie de ressources est destinée aux personnes handicapées qui perçoivent l'AAH à taux plein, qui disposent d'un logement indépendant, qui ont une capacité de travail inférieure à un certain seuil et qui n'ont pas travaillé depuis une certaine durée (seuils fixés par décret).
Les travailleurs handicapés des centres d'aide par le travail (CAT) ont droit à une **rémunération garantie** versée par l'établissement, qui tient compte du caractère à temps plein ou à temps partiel de l'activité exercée. Son montant est déterminé par référence au SMIC. Afin de l'aider à financer la rémunération garantie, l'établissement reçoit pour chaque personne handicapée accueillie une **aide au poste** financée par l'Etat (conditions fixées par voie réglementaire).

Accessibilité

Ce titre concerne la scolarité et l'enseignement supérieur, l'emploi, le travail adapté et le travail protégé, le cadre bâti, le transport et les nouvelles technologies.
Tout enfant ou adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé doit être inscrit dans l'école, l'établissement d'enseignement du second degré, ou si nécessaire dans un établissement d'éducation spéciale, le plus proche de son domicile.
L'Etat met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la **scolarisation en milieu ordinaire**.
Chaque enfant, adolescent ou adulte handicapé a droit à une évaluation de ses compétences et de ses besoins réalisée par une équipe pluridisciplinaire.
Les ateliers protégés deviennent des **entreprises adaptées**. Les travailleurs handicapés de CAT bénéficient d'un **contrat de soutien et d'aide par le travail** (modèle établi par un futur décret). Les personnes handicapées admises dans les structures d'aide par le travail bénéficient d'un droit à congés.
Les établissements recevant du public (ERP) existants et les transports collectifs devront être accessibles aux personnes handicapées dans un **délai maximum de dix ans**.

Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

La composition, les missions et les modalités de fonctionnement de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sont définies.
La CNSA contribue au financement de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, à domicile et en établissement. Elle organise également le pilotage opérationnel des politiques en faveur de ces personnes.
A ce titre, elle contribue auprès des départements au financement des prestations individuelles telles que l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées et la prestation de compensation pour les personnes handicapées.
La CNSA veille à la répartition équitable sur le territoire national des crédits de l'assurance maladie et de l'Etat en direction de l'offre médico-sociale d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées.
La CNSA assure également un rôle d'expertise technique et d'appui dans l'élaboration des schémas nationaux et des programmes interdépartementaux d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie.

Programme interdépartemental d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie

Un programme interdépartemental d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie est établi par le préfet de région, en liaison avec les préfets des départements concernés. Ce programme est actualisé annuellement par le préfet de région, après avis du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale et en tenant compte des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale.
Le programme interdépartemental d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie dresse les priorités de financement au niveau régional, des créations, extensions ou transformations d'établissements ou de services pour les personnes handicapées et pour les personnes âgées.

Ces priorités de financement, établies et actualisées sur la base des schémas nationaux, régionaux et départementaux d'organisation sociale et médico-sociale, seront définies à partir des critères suivants :
- une répartition équitable des moyens,
- une répartition géographiquement équitable des équipements pour les différentes formes de handicap et de dépendance,
- un accompagnement suffisant des handicaps de faible prévalence,
- une articulation de l'offre sanitaire (unités de soins de longue durée) et médico-sociale au plan régional.

Accueil et information des personnes handicapées, évaluation de leurs besoins et reconnaissance de leurs droits

La composition, les missions et les modalités de fonctionnement de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sont définies. Il est créé dans chaque département une **maison départementale des personnes handicapées** (MDPH) qui assure une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille.
La MDPH offre un accès unique aux droits et aux prestations, à la formation, à l'emploi et à l'orientation vers les structures d'accueil.
Enfin, elle met en place et organise le fonctionnement de **l'équipe pluridisciplinaire** et de la **commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées** (CDAPH).
La CDAPH se prononce sur l'orientation de la personne, et les mesures d'insertion scolaire, professionnelle et sociale.
Elle désigne également les structures correspondant aux besoins des personnes et apprécie si l'état ou le taux d'incapacité justifie l'attribution des différentes allocations et le cas échéant, de la carte d'invalidité.

Citoyenneté et participation à la vie sociale

Les électeurs handicapés votent de façon autonome, quel que soit leur handicap, grâce au renforcement de l'accessibilité des bureaux et des techniques de vote.
La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière, et tout élève doit pouvoir recevoir un enseignement en cette langue.
Toute personne sourde bénéficie du dispositif de communication adapté de son choix devant les juridictions administratives, civiles et pénales.

Nous travaillerons à suivre les décrets d'application de cette loi dont dépendent les résultats concrets.
N'hésitez pas à nous faire part de vos questions, remarques, demandes, suggestions que nous ne manquerons pas de communiquer aux principaux intéressés.

LES BREVES

FORUM DES ASSOCIATIONS
Le forum des associations a eu lieu les 19 et 20 mars à micopolis à Besançon.
Dommage que le très beau temps n'ait pas incité le public à y venir nombreux
L'AFTC v a tenu un stand

ASSEMBLEE GENERALE
L' assemblée générale de l'AFTC de Franche Comté se tiendra le 9 avril à 9h30 à la salle de l'ADAPEI 81 rue de Dôle à Besançon
Venez nombreux ! ! !

Assemblée Générale de L'UNAFTC
Cette AG s'est tenue les 18 et 19 mars à Angers.
En raison du Forum des Associations, nous n'avons pu nous y rendre
Nous avons besoin de volontaires pour nous représenter

Les 20 ans de l'UNAFTC

L'UNAFTC fête ses
20 ans au mois de juin.
Un certain nombre de manifestations sont prévues et seront médiatisées.

Nouvelles plaquettes et affiches

Une nouvelle plaquette a été réalisée et devrait servir de support à notre communication pour les années qui viennent.
Elle vous sera présentée avec les nouvelles affiches au cours de la prochaine AG

Accueil des familles de victimes en centre hospitalier
Deux cellules sont en cours de mise en place sur les hôpitaux de Besançon et de belfort Montbéliard.
Pour l'accueil, nous sommes à la recherche de familles volontaires.
Une formation sera organisée
Merci de prendre contact au
03 81 51 71 58

A vendre
Voiture Espace turbo Diesel
Aménagée pour transport de personnes à mobilité réduite
Année 1996,Moteur 2.1 litre, 40000Km. Climatisation
Suspension pneumatique permettant de surbaisser le véhicule pour accès fauteuil
Prix demandé : 10000^{E} Tel M ou Mme MASSARD, 03 81 83 06 45

RESSORT

Bulletin de liaison de l'AFTC de Franche Comté

Numéro5
Mars 2005

ASSOCIATION DES FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS DE FRANCHE COMTE
Siège Social : CRRF des Salins de Bregille
7 chemin des Monts de Bregille Haut 25000 BESANCON
Tel : 03 81 51 71 58 Email : francis.verove@wanadoo.fr
Permanence : les mardis et jeudis de 9h à 17h (téléphoner au préalable)
Haute Saône : Maurice BLANCHOT Tel : 03 84 67 47 63
Jura : Suzanne DAMIEN Tel : 03 84 48 21 65
Territoire de Belfort : Paule PECORARI Permanences les jeudis de 14 à 16 h
36 faubourg de Montbéliard Tel : 03 84 22 82 52
Montbéliard : Martine RACINE Tel : 03 84194 00 04
Monique NICOLIER Tel : 03 84194 04 00
Membre de UNAFTC 32 rue de la Colonie 75013 PARIS
site : http://www.traumacranien.org

Le 8 janvier, l' AFTC fête les rois à Baume les Dames
Nos blessés et leur famille s'en sont donné à cœur joie

Le mot du président

Une nouvelle année commence, et déjà se profile notre future assemblée générale qui aura lieu le 9 avril prochain.
Avec des sentiments assez contradictoires.
Des choses très positives sont à mettre à l'actif de l'association ; la réussite de notre forum l'an dernier qui nous a donné crédibilité et reconnaissance et qui a beaucoup contribué à la connaissance du traumatisme crânien en Franche Comté . Dans le même sens, l'étude épidémiologique dont les résultats seront publiés dans les jours qui viennent, le déplacement de l'UEROS de Salins sur Besançon dont nous espérons qu'il sera rapidement accompagné par la création d'un accueil de jour, la confiance de la Sécurité Routière du Doubs et du Territoire de Belfort avec qui nous assurons la mise en place de centres d'accueil de familles de victimes en milieu hospitalier, etc..
Beaucoup de choses aussi au niveau des familles avec les groupes de paroles dans le Jura, les permanences régulièrement tenues dans les différents départements, les réunions de familles, la Fête des Rois à Baume les Dames, les actions de prévention dans les collèges, les forums où nous sommes régulièrement acteurs.
Beaucoup de confiance aussi de la part de nos partenaires qui ont manifesté leur intérêt par leurs aides.
Malheureusement, tout cela repose sur quelques personnes qui donnent une bonne partie de leur temps libre pour réussir la mission qu'ils ont accepté de remplir. Quelques bénévoles qui s'usent et pas de relève à l'horizon.
Nos adhérents s'éloignent de nous après une ou deux années , peu ont assez de temps pour le quotidien et l'accompagnement de leur blessé , aussi il paraît impossible de faire plus .
Participer à l'administration d'une association ne demande pas d'y consacrer tout son temps libre à partir du moment où l'on est capable de répartir les tâches.
L'année prochaine, vos administrateurs auront tous accompli un mandat de trois ans, déjà certains ont annoncé qu'ils ne poursuivront pas et il est impératif de mettre du sang neuf dans notre conseil.
Alors, à vous de jouer !! Portez vous candidat à la prochaine AG et participez à nos actions.
Cest l'avenir de votre association qui en dépend.

Francis VEROVE

COTISATIONS

Dans le but de simplifier les adhésions et les cotisations, nous vous demandons de prendre note des informations suivantes

Cotisation avec « Résurgence » (2 numéros par an) : **39 Euros**
Cotisation sans Résurgence **:** **25 Euros**

L'appel de cotisation est fait après l'assemblée générale et court à compter **du premier avril**

Pour les nouveaux adhérents qui nous rejoignent en cours d'année , un abattement de 3 Euros avec Résurgence, 2 Euros sans, sera appliqué pour chaque mois écoulé.

Les adhésions et cotisations sont à adresser à :
Colette MEISTER 19 rue de la Fraternité 90000 BELFORT